



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Serbie

Question au Gouvernement n° 2047

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, messieurs les ministres, il est clair que le terrorisme est une forme de dictature, une forme d'oppression antidémocratique. Ce n'est pas la seule.

Depuis quinze jours, le peuple serbe défile dans les rues de Belgrade, sous la pluie et la neige, pour réclamer le respect d'un droit fondamental, qu'il n'est pas besoin d'expliquer dans cette assemblée, le droit que son vote soit respecté.

Nous avons tous été en faveur de la paix. Des soldats français sont morts pour la paix. Pour moi, le mot paix est indissociable des mots de justice et de démocratie.

J'aimerais savoir ce que le Gouvernement français a fait, fait et a l'intention de faire pour aider les vrais démocrates serbes dans leur très difficile combat, qui devrait être le notre et celui de l'Europe.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Je vous remercie, monsieur le ministre Deniau, de cette question et de la manière dont vous l'avez posée.

Ce qui se passe à Belgrade depuis les élections municipales du 17 novembre et leur annulation parce que l'opposition l'avait emporté, est à la fois grave et émouvant. Les manifestations populaires sont impressionnantes de dignité et de calme. Elles sont à coup sûr, pour tous ceux qui les observent de l'extérieur, le signe d'une formidable aspiration du peuple serbe à la démocratie.

Comment imaginer et comment accepter, face à de tels mouvements populaires, que la seule réponse puisse être la force ou la répression ? Nous n'acceptons pas que des manifestants soient emprisonnés simplement parce qu'ils manifestaient. Nous n'acceptons pas non plus - et nous l'avons vigoureusement condamné - que les deux dernières radios indépendantes de Belgrade aient été interdites.

Contrairement à ce qui a été dit par telle ou telle autorité du gouvernement de la République de Serbie, ce qui se passe à Belgrade n'est pas simplement une affaire intérieure. C'est une affaire qui nous concerne tous parce qu'il s'agit de la démocratie, parce qu'il s'agit de l'Europe, parce qu'il s'agit de la paix.

Jour après jour, heure après heure, toute la communauté internationale suit avec beaucoup d'inquiétude et de vigilance ce qui se passe à Belgrade. Nous en tirerons toutes les conséquences. Je pense, en particulier, à la décision de principe prise par l'Union européenne le 6 décembre, au sujet des avantages commerciaux qu'elle s'appretait à consentir à Belgrade.

Le gouvernement de Belgrade doit comprendre que le chemin vers l'Union européenne passe et passera par le dialogue, par la démocratie et par le respect des droits de l'homme. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Francois Deniau.

M. Jean-Francois Deniau. Monsieur le president, messieurs les ministres, il est clair que le terrorisme est une forme de dictature, une forme d'oppression antidemocratique. Ce n'est pas la seule.

Depuis quinze jours, le peuple serbe defile dans les rues de Belgrade, sous la pluie et la neige, pour reclamer le respect d'un droit fondamental, qu'il n'est pas besoin d'expliquer dans cette assemblee, le droit que son vote soit respecte.

Nous avons tous ete en faveur de la paix. Des soldats francais sont morts pour la paix. Pour moi, le mot paix est indissociable des mots de justice et de democratie.

J'aimerais savoir ce que le Gouvernement francais a fait, fait et a l'intention de faire pour aider les vrais democratres serbes dans leur tres difficile combat, qui devrait etre le notre et celui de l'Europe.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue aux affaires europeennes.

M. Michel Barnier, ministre delegue aux affaires europeennes. Je vous remercie, monsieur le ministre Deniau, de cette question et de la maniere dont vous l'avez posee.

Ce qui se passe a Belgrade depuis les elections municipales du 17 novembre et leur annulation parce que l'opposition l'avait emporte, est a la fois grave et emouvant. Les manifestations populaires sont impressionnantes de dignite et de calme. Elles sont a coup sur, pour tous ceux qui les observent de l'exterieur, le signe d'une formidable aspiration du peuple serbe a la democratie.

Comment imaginer et comment accepter, face a de tels mouvements populaires, que la seule reponse puisse etre la force ou la repression ? Nous n'acceptons pas que des manifestants soient emprisonnes simplement parce qu'ils manifestaient. Nous n'acceptons pas non plus - et nous l'avons vigoureusement condamne - que les deux dernieres radios independantes de Belgrade aient ete interdites.

Contrairement a ce qui a ete dit par telle ou telle autorite du gouvernement de la Republique de Serbie, ce qui se passe a Belgrade n'est pas simplement une affaire interieure. C'est une affaire qui nous concerne tous parce qu'il s'agit de la democratie, parce qu'il s'agit de l'Europe, parce qu'il s'agit de la paix.

Jour apres jour, heure apres heure, toute la communaute internationale suit avec beaucoup d'inquietude et de vigilance ce qui se passe a Belgrade. Nous en tirerons toutes les consequences. Je pense, en particulier, a la decision de principe prise par l'Union europeenne le 6 decembre, au sujet des avantages commerciaux qu'elle s'appretait a consentir a Belgrade.

Le gouvernement de Belgrade doit comprendre que le chemin vers l'Union europeenne passe et passera par le dialogue, par la democratie et par le respect des droits de l'homme. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Deniau Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2047

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1996, page 7957

Réponse publiée le : 5 décembre 1996, page 7957

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 1996